

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

(Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)

<u>Date de Convocation</u> 23-06-2020	L'an deux mil VINGT Le 29 JUIN à 20 heures 30 minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Elisabeth BRUN, Maire.
<u>Date d’Affichage</u> 23/06/2020	<u>Etaient Présents :</u> E. BRUN – A. CORNEE – S. D’HOOGHE – Y. COUQ – E. DINOMAS- V. HENO – S. PENIGUEL – N.COURTAIS – A. BORDIER – L.DROUYE – V. GALLON – M. LEBLANC – V. PANNETIER. Lesquels forment la majorité des membres en exercice
<u>Nombre de conseillers</u> EN EXERCICE 15	
PRESENTS 13	
VOTANTS 14	
	<u>Absents excusés :</u> O. BERTRAND – H. MOREL
	Madame Stéphanie D’HOOGHE a été élue secrétaire.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal et du budget assainissement (délibération n°06/2020-1bis) Affiché le 06/07/2020

Au vu du résultat de clôture de la section fonctionnement ressorti lors du vote du compte administratif 2019 du budget principal de la commune et du budget assainissement ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget principal qui s'élève à 396 976,30 € et du budget assainissement de 13 814,53 € soit un total de 410 790,83 € comme suit :

- 257 390,83 € à porter en investissement, excédent capitalisé ;
- 153 400 € à reporter en excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Madame le Maire d'affecter comme suit le résultat de la section fonctionnement 2019 sur le budget primitif 2020 :

- ✚ 257 390,83€ à porter en investissement, excédent capitalisé ;
- ✚ 153 400,00 € à reporter en excédent de fonctionnement.

Vote des taux directs locaux 2020 (délibération n°06/2020-2bis) Affiché le 06/07/2020

Madame le Maire invite l'assemblée à se déterminer sur les taux des taxes directes locales 2020. Elle les informe des taux moyens départementaux et nationaux 2019 qui sont repris dans le tableau suivant :

Taxes locales	Commune 2019	Taux communaux moyens de 2019 au niveau départemental	Taux communaux moyens de 2019 au niveau national	Taux Des EPCI De 2019	Taux plafonds communaux À ne pas dépasser pour 2020
Taxe d'habitation	15.94				
Foncier (bâti)	17.83	21.91	21.59	1.90	52.88
Foncier (non bâti)	42.19	47.16	49.72	2.21	122.09

Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale est calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

A taux constants, le produit fiscal prévisionnel attendu en 2020 s'élève à 422 398 € alors qu'il était de 413 203 € en 2019, soit + 9 195 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le maintien des taux d'imposition 2019 pour l'année 2020 comme suit :
 - TFB : 17.83 %
 - TFNB : 42.19 %
- Prend en compte ces taux dans l'élaboration du budget primitif 2020.

Vote du budget principal 2020 (délibération n°06/2020-3bis) Affiché le 06/07/2020

Madame le Maire donne la parole à Isabelle PIEL pour présenter brièvement qu'est-ce qu'un budget.

Présentation par Madame le Maire des budgets 2020 :

- 1. COMMUNE**
- 2. ZAC DE LA GRANDE MOTTE**

Madame le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du BP 2020 de la commune avec reprise du résultat de clôture 2019 excédentaire de 410 790,83 € de la section fonctionnement (excédents de fonctionnement de 396 976,30 € sur le budget communal + 13 814,53€ sur le budget assainissement).

Une partie de l'excédent a été affectée à la section de fonctionnement de 2020 pour un montant de 153 400,00 € et à la section d'investissement sur le budget primitif 2020 pour un montant de 257 390,83 €.

La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 179 296,00 € et la section d'investissement à 1 946 873,72 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à approuver les prévisions budgétaires du BP 2020 de la commune qui sont votées :

- Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide et signe les budgets présentés.

Vote du budget annexe 2020 « ZAC DE LA GRANDE MOTTE » (délibération n°06/2020-4bis) Affiché le 06/07/2020

Madame le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du nouveau budget annexe de la ZAC de la Grande Motte pour l'année 2020 créé par délibération du conseil municipal du 21 janvier 2019 n° 01/2019-2.

Il s'agit d'un budget assujetti de plein droit à la TVA sur la base d'une comptabilité de stock de terrains aménagés.

La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 224 917,83 € et la section d'investissement à 1 345 211,59 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à approuver les prévisions budgétaires du budget annexe 2020 de la ZAC de la Grande Motte qui sont votées :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide et signe les budgets présentés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
E. BRUN.

A blue circular official stamp is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "DE SAINT-ETIENNE" at the top, "35" at the bottom, and a central emblem. The signature is written in a cursive style, overlapping the stamp.

